

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE :

- Le concours sera régi par le présent règlement, la législation halieutique française en cours et devra obligatoirement être suivie par tous les concurrents.
- Ce concours repose sur la bonne foi et l'honnêteté des participants. Tous les compétiteurs doivent posséder le jour de l'épreuve **un téléphone capable d'appeler, d'envoyer des textos et de prendre des photos**. Dans un souci d'équité, chaque poisson capturé devra être photographié numériquement **de manière à voir clairement la mesure** et envoyées au numéro indiqué lors du briefing. Deux photos seront exigées : une sur la toise prêtée et une avec le pêcheur. Les photos seront exigées par les commissaires pour vérification et validation des prises pour le comptage final.
- Toutes les captures **seront remises à l'eau immédiatement après mesure**, dans des conditions adéquates, sous peine de sanctions ou de disqualification immédiate, sauf pour les espèces considérées nuisibles, (poissons chats et perches-soleil).
- Chaque compétiteur s'engage également à respecter les autres pêcheurs, passants et riverains évoluant dans le même cadre et à respecter l'environnement (jeter les emballages vides de leurres, mégots, nylon et autre détritiques dans les poubelles).
- **Il est proscrit de rentrer dans l'eau** pour des raisons évidentes de sécurité (disqualification immédiate).
- L'ensemble de l'organisation ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident, perte, vol (ou tous autres incidents) durant le concours.
  - La compétition se déroulera exclusivement au lancer, chaque participant ne pourra utiliser qu'une seule canne en action de pêche.
  - Les leurres ne devront pas être équipés de plus de 2 hameçons (conformément à la législation en vigueur).
  - La pêche aux appâts naturels morts ou vivants est interdite. **Seule la pêche aux appâts artificiel sera autorisée** sous toutes ses formes exceptée la pêche à la mouche. Il est permis d'utiliser des arômes, huiles et essences artificielles uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose que leur leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
  - Il est permis et conseillé d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques ainsi que les pinces buccales.
  - **Les pêches de prospection d'avant-compétition (ou pré-fishing) seront interdites à compter du ....** (7 jours avant) afin de limiter la pression de pêche.
  - En cas d'égalité parfaite entre deux candidats, le candidat qui aura pêché le plus gros poisson passera devant au classement. Les candidats n'ayant validé aucuns poissons seront tirés au sort pour se départager au classement final.

#### DROIT À L'IMAGE :

- Le compétiteur autorise les organisateurs et/ou ses sponsors, à utiliser son droit à l'image dans le cadre de ce concours et pour l'ensemble de ses supports de communication (photographies, vidéos en action de pêche ou lors de la remise des prix.) sauf précision contraire sur la fiche d'inscription.

#### ORGANISATION ET ARBITRAGE :

- L'organisateur et des commissaires auront pour missions de veiller au bon déroulement de l'épreuve, ainsi qu'au respect du présent règlement avant, pendant et après l'épreuve. Ils devront prendre en note toutes réclamations éventuelles et y faire suite en application du présent règlement. Les commissaires auront pris connaissance du présent règlement et auront la charge de le faire respecter pendant l'épreuve. Ils peuvent mesurer et valider une prise, demander le visionnage des photos des poissons inscrits sur la feuille de capture.

#### MODES DE DÉPLACEMENT :

**Seuls les déplacements à pied seront autorisés.** Tout déplacement illicite fera l'objet d'une disqualification immédiate.

#### ANNULATION DU CONCOURS :

- L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (fort gel, neige, crue importante). En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début de la manche, le départ peut être retardé ou annulé. Si un orage se déclenche en cours de manche, les commissaires auront en charge d'interrompre la manche, ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orages. Soit les conditions climatiques redeviendront clémentes et la sécurité assurée, dans ce cas-là, la compétition pourra reprendre, soit les conditions climatiques ou la durée restante ne seront pas satisfaisantes et la manche sera clôturée. Pour toute reprise d'une manche, il devra au moins rester une heure de pêche.

#### POISSONS ACCEPTÉS :

- Toutes les espèces autorisées à la capture sont acceptées sans taille minimale à condition que **l'intention du pêcheur ai été de le prendre par la bouche**. Les commissaires veilleront à la bonne pratique de la pêche et **toute tentative de harponnage sera l'objet d'une disqualification immédiate**.

#### MESURES :

- La mesure s'effectuera de la pointe de la gueule à la pointe de la queue dépliée. La taille sera calculée en centimètre (1cm = 1 point). Une toise de mesure sera mise à disposition de chaque équipe afin de pouvoir mesurer leurs prises et devra être rendue en fin d'épreuve.

## BONUS ET QUOTATS :

Les participants devront fermer les quotas de poissons en tentant de cumuler la longueur totale la plus élevée pour chaque poisson. Les quotas pourront être améliorés même après avoir été fermés.

Quota perche : 6

Quota chevesne : 4

Quota brochet : 2

Quota sandre : 2

Quota aspe : 2

Quota silure : 1 (taille divisée par deux)

Quota autres espèces : 3

Bonus quota fermé : 30 points

Bonus Big Fish (tous poissons confondus) : 50 points

Bonus espèces supplémentaire : 15 points